

Descriptif de module : Modules à choix

Filière : Gestion de la nature

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : GN_80 – Modules à choix (4 ECTS)

2026-2027

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master
 Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel
 Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français**

Semestre de référence : **S2/S3/S4/S5**

Responsable du module : **Patrice Prunier**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant·e sera capable de :

- Cf descriptif des cours concernés résolument orientés sur l'acquisition des connaissances naturalistes.

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne 1 choix Semaine bloc 43	Sem. Printemps 1 choix Semaine bloc 25 / 37
Odonates – GN_801 semaine 25	A choix		40p.*
Plantes et milieux alpins – GN_802 semaine 25 ou 37	A choix		40p.*
Chauves-souris – GN_803 semaine 37	A choix		40p.*
Lichens – GN_804	A choix	40p.*	
Invertébrés terrestres et bio-indication – GN_805 semaine 25	A choix		40p.*
Avifaune – GN_806 semaine 25	A choix		40p.*
Mousses – GN_808	A choix	40p.*	
Restauration écologique – GN_809	A choix	40p.*	
Floristique avancée – GN_813 semaine 25	A choix		40p.*
Mycologie – GN_814	A choix	40p.*	
Bioblitz – GN_815 semaine 25	A choix		40p.*
Expérimentation animale – GN_816 semaine 37	A choix		40p.*
Agriculture biologique – GN_818 semaine 26 lié avec la filière Agronomie	A choix		40p.*
Cartes et données pédologiques – GN_819 semaines 36 +37 lié avec la filière Agronomie	A choix		80*p.

*Indications en périodes d'enseignement de 45 min.

Répartition horaire : Enseignement : 60 heures

Travail individuel : 60 heures

Total : 120 heures équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module :

Odonates – GN_801	100%
Plantes et milieux alpins – GN_802	100%
Chauves-souris – GN_803	100%
Lichens – GN_804	100%
Invertébrés terrestres et bio-indication – GN_805	100%
Avifaune – GN_806	100%
Mousses – GN_808	100%
Restauration écologique – GN_809	100%
Floristique avancée – GN_813	100%
Mycologie – GN_814	100%
Bioblitz – GN_815	100%
Expérimentation animale – GN_816	100%
Agriculture biologique – GN_818	100%
Cartes et données pédologiques – GN_819	100%

Ce module est remédiable.